

Lully-Parc
Procès-verbal de l'inter comité
du samedi 18 octobre 2014
23, chemin de la Barge

1. Présences :

Présents N. DUPRAZ (ND) , PA SCHEIDEGGER (PAS) , D COURVOISIER (DC), O BEROUD (OB), A PRIOR (AP), JL ECCOFEY (JE), G TOFFEL (GT), J ANDERSON (JA), M STRAZZERI (MS)

Excusé : J BASTIANELLI JB) , (représenté par AP)

2. VIDANGE

Le travail doit être effectué. ND demandera des devis à Amoudruz et Hominal.

Rinçage des canalisations : conformément à la procédure établie, chacun remplira baignoires et lavabos. Tout le monde videra en même temps, à la date et à l'heure fixée.

3. DÉSHERBAGE : le travail se fait à la fois manuellement et au gaz. Le travail manuel reste nécessaire pour attaquer les racines. GT se charge du suivi et du contact avec l'entreprise (Stéphane Multi Tâches)
JA a reçu rapports et factures.

4. INFILTRATIONS d'eau : les sacs et les tuyaux doivent être inspectés et nettoyés.

5. ECLAIRAGE GARAGE : un luminaire a été touché par une voiture et ne fonctionne plus. Il est placé avant le tuyau du gaz. Des mesures doivent être prises.

OB se chargera de mettre en place une cornière métallique.

A la fin de la séance, le CT se rendra au sous-sol pour évaluer les dégâts et les mesures immédiates à prendre. *(La réparation a été possible le jour même)*

L'installation est vétuste. Un devis pour un remplacement complet sera demandé (OB et GT).

6. ECLAIRAGE boîtes aux lettres : une remise en état est nécessaire. JC JAQUIER connaît le système et se chargera du travail. UN GRAND MERCI !!!

7. IDENTIFICATION BARRIÈRES : D CEREZ se chargera des travaux de peinture. UN GRAND MERCI !!!

8. SEL : 20 kg sont déposés en sacs de 5 kg au sous-sol. Durant l'hiver AP se chargera de l'achat de nouveaux sacs si nécessaire (LANDI) .

9. INSPECTION CANAUX et graissage de la vanne : Le CT effectuera ce travail le 15.11.

10. HAIES : notre règlement tolère une hauteur maximum de 2.20 m pour les

séparations naturelles.

La taille et l'évacuation des déchets sont requises.

ND demandera à M Baeriswyl de se mettre en accord avec nos exigences.

Le long des chemins les haies doivent respecter le règlement communal.

11. ARBRES : la hauteur doit être maintenue à un niveau raisonnable. Les racines ne doivent pas causer de dégâts ni contribuer aux infiltrations d'eau.

12. JEUX DE BALLONS : ils sont tolérés sur la dalle.

13. DALLE : FLEURS, EAU, MOUSSE

Les pots de fleurs doivent être posés sur un support (pour éviter la formation de mousse).

Idem pour tout autre objet.

AP doit intervenir auprès de JB.

14. CONTRATS d'ASSURANCE BÂTIMENTS

Le contrat arrive à échéance et sera reconduit. MS se charge du travail et fera une mise à jour détaillée. Chacun recevra un courrier avec l'évaluation de son bâtiment. Les modifications et améliorations des bâtiments devront être signalées.

Les personnes et entreprises travaillant pour Lully Parc sont assurées (et déclarées).

L'assemblée adresse ses vifs remerciements à Maurice.

15. CABLECOM

Un remboursement sera effectué pour 2014 (35.- CHF par abonné).

Le prix de l'abonnement augmente au 01.01.2015

Il y a encore des boîtes (convertisseurs) à disposition. Les personnes intéressées peuvent contacter MS.

Les contacts avec CABLECOM sont centralisés chez MS.

L'assemblée adresse ses vifs remerciements à MAURICE pour le travail .

16. 40 ANS de LULLY PARC

Un comité est constitué : N DUPRAZ, J GALLAY, M STRAZZEZI, G TOFFEL

Première réunion : 13 décembre

La séance se termine à 11h

L'assemblée remercie vivement Nicole DUPRAZ pour l' accueil .

Le fait d'organiser les séances à Lully permet d'économiser du temps et de l'argent.

UN TOUT GRAND MERCI

Prise de PV : André Prior